



Vol commis en Allemagne mineure (16 ans)

Par Amyy

Bonjour,

J'ai volé, à l'âge de 16 ans, quelques articles de maquillage en Allemagne. Je n'en suis pas fière du tout. Cela fait plus de 10 ans aujourd'hui.

Ils m'avaient convoqué 2 ans plus tard sauf que je ne pouvais pas y aller, étant en pleine période d'examens extrêmement importants à l'université. L'amie qui était avec moi y est allée et a dû effectuer des heures de TIG.

J'ai attendu la relance mais je n'ai jamais rien reçu.

J'ai pris 2 fois l'avion en Allemagne, à chaque fois la douane m'interroge comme si j'étais une criminelle, je leur fournis tout (adresse etc) mais je ne reçois jamais rien pour "payer ma dette". L'un d'entre eux m'a même dit dans un anglais approximatif "tu as commis un CRIME".

Je veux en finir avec ça et j'aimerais savoir ce que je dois faire pour régler cette affaire au plus vite. La barrière de la langue est malheureusement un grand frein.

Merci

Par ESP

Bonjour et bienvenue

En anglais "approximatif", l'agent en question voulait certainement dire délit.

Il ne vous a pas été interdit d'entrer sur le territoire.

La prochaine fois que vous vous y rendez, demander à être entendue par le responsable. Il saura vous dire cela

Par Isadore

Bonjour,

En bon anglais courant "crime" est un faux ami signifiant "infraction pénale". Frauder dans un train et assassiner sa belle-mère sont deux "crimes". De même criminal se traduit (devrait se traduire) généralement par "pénal".

Ce que l'on appelle "crime" en français sera plutôt qualifié de felony.

Donc le douanier ne s'est pas montré excessivement méchant.

En dernier recours, demandez conseil à un avocat allemand.